Nations Unies ECE/TIM/2015/6–FO:EFC/2015/6

# Conseil économique et social

Distr. générale
2 octobre 2015
Français
Original : anglais

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Commission économique pour l'Europe**

**Comité des forêts et de l'industrie forestière**
**Soixante-treizième session**
Engelberg, 2-6 novembre 2015
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
**Services liés aux écosystèmes forestiers**

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**
**Commission européenne des forêts**
**Trente-huitième session**
Engelberg, 2-6 novembre 2015

## Services liés aux écosystèmes forestiers

**Note du secrétariat***

## I. Introduction

1. Les dernières décennies ont montré une prise de conscience accrue du fait que les forêts représentent bien plus que des arbres ou du bois. La sylviculture traditionnelle qui, à l'origine, s'intéressait principalement à la production de bois, est passée à une gestion aux objectifs multiples intégrant mieux les autres utilisations de la forêt. La gestion des forêts est maintenant fondée sur une approche plus large et tient compte du rôle important des forêts en tant qu'écosystèmes contribuant à la vie dans toutes ses formes.

2. Il apparaît de plus en plus que les forêts peuvent procurer de nombreux avantages, définis comme étant des services écosystémiques. Certains, tels les loisirs, la détente ou l'abri sont appréciés du grand public, alors que d'autres sont moins bien compris ou tout simplement considérés comme allant de soi. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire de 2005 a défini les services écosystémiques en termes de services prestataires (alimentation, eau, bois, ressources génétiques), régulateurs (climat, inondations, maladies, qualité de l'eau), culturels (loisirs, spiritualité) et auxiliaires (formation des sols, production primaire) (PNUE, 2005). Les forêts offrent un habitat à une multitude d'espèces animales et végétales, régulent le débit d'eau, protègent sa qualité et fournissent un air pur.

3. Le présent document de référence prépare le terrain pour trois débats qui porteront sur trois thèmes relatifs aux services liés aux écosystèmes. Il donne des informations sur leur état actuel et examine les difficultés auxquelles les experts forestiers et la société font face pour préserver ces services. Enfin, à la fin de chaque partie, on trouvera des questions susceptibles d'être examinées par le Comité et la Commission.

* Soumission tardive.

GE.15-13587 (F) 201115 231115
*1513587*

Merci de recycler

# II. Débat 1 : Réduction des risques de catastrophe et gestion des bassins versants

## 1. Aperçu de la situation actuelle

4. L'utilité de nombreux services rendus par les écosystèmes forestiers est bien démontrée et connue du grand public. D'autres sont « invisibles » lorsque la contribution des forêts à la sécurité et au bien-être humains n'est pas aussi bien connue, ce qui pourrait avoir pour conséquence la mauvaise gestion d'une forêt, voire sa destruction, car elle ne serait pas perçue comme étant utile. Dans l'examen ci-dessous, les services de régulation rendus par les forêts seront définis et illustrés par des exemples et le degré de sensibilisation du public sera évalué. La liste n'est pas exhaustive – les services liés aux écosystèmes forestiers sont trop divers pour être tous répertoriés ici – mais elle comprend les principaux services régulateurs.

### a) Protection des sols

5. Le rôle de toute vie végétale, mais en particulier des forêts, dans la prévention de l'érosion des sols par l'eau ou le vent est bien connu. Les forêts stabilisent le sol par des racines aux structures complexes qui réduisent l'érosion, et améliorent l'infiltration de l'eau et des nutriments et leur recyclage. Les arbres et les forêts sont utilisés largement pour lutter contre l'érosion dans les zones humides et les zones côtières menacées. L'un des exemples les plus parlants de cette utilisation dans la région de la CEE est fourni par le projet forestier de la Tennessee Valley Authority.

**Exemple 1 : Barrages hydroélectriques de la Tennessee Valley Authority**

Le vaste système hydrographique de la Tennessee comprend plus de 30 barrages hydroélectriques, qui nécessiteraient tous des opérations de dragage régulières et coûteuses pour éliminer les sédiments (Encyclopedia 2003, TVA 2011). Toutefois, cette nécessité est atténuée par les vastes forêts situées sur son cours supérieur, qui empêchent une érosion excessive du sol, réduisant ainsi la sédimentation de façon considérable.

Ces forêts ont été plantées par la Tennessee Valley Authority (TVA), établie initialement pour remédier à une catastrophe environnementale survenue dans les années 1930. Il s'agissait de la période du « dust bowl » (désert de poussière), à l'origine du célèbre discours de Franklin D. Roosevelt qui commençait par ces mots : « Une nation qui détruit son sol se détruit elle-même. Les forêts sont les poumons de notre terre, purifiant l'air et donnant de nouvelles forces à notre peuple ».

L'effet « dust bowl » est revenu dans les années 1970 en raison de l'emploi de méthodes agricoles non durables et la TVA a entrepris un programme de plantation d'arbres qui a eu pour résultat une augmentation de 60 % de la surface boisée dans la vallée. Il en est résulté une bien meilleure rétention du sol, en sus de l'effet bénéfique déjà mentionné sur les barrages hydroélectriques (TVA 2011).

### b) Protection contre les avalanches et les glissements de terrain et prévention de ces phénomènes

6. Le rôle des forêts dans la prévention ou la minimisation des dégâts causés par ces catastrophes est bien connu dans les pays montagneux, et peut-être sous-estimé ailleurs. La forêt sert de rempart naturel absorbant tout ou partie de l'énergie produite,

par exemple, par les avalanches ou les chutes de rochers lorsqu'ils dévalent la pente et elle fait obstacle au ruissellement. En outre, les forêts aident à stabiliser des catastrophes telles que les glissements de terrain superficiels et à s'en protéger. Elles ne peuvent assurer une protection contre des précipitations exceptionnellement abondantes et concentrées, ni contre le type de mouvements tectoniques qu'a connus le Népal en 2015, année où des pans entiers de collines couvertes de forêts denses se sont effondrés. Toutefois, les forêts font partie d'un ensemble de stratégies de réduction des risques de catastrophe et sont parmi les plus simples et les moins coûteuses de ces stratégies, étant donné qu'elles ne nécessitent que peu d'entretien et se régénèrent fréquemment après avoir été endommagées.

**Exemple 2 : Initiative « La protection par la forêt » de l'Autriche**

L'Initiative « Schutz durch Wald » (La protection par la forêt) a débuté en 2007 dans le but d'améliorer la protection par la forêt des habitats humains surtout contre les avalanches, pour un coût annuel de 5,7 millions d'euros. Elle perpétue une longue tradition de stratégies alpines similaires, en Autriche et ailleurs (FAO 2010).

Dans ce dispositif, le besoin déjà reconnu de forêts protectrices est repensé dans un cadre élaboré au niveau local et approuvé par les provinces, et se traduit par des projets entrepris avec la coopération de propriétaires fonciers locaux et autres parties prenantes. La procédure est structurée de manière à être la plus transparente possible, un manuel du projet étant mis à disposition du public et faisant office de cahier des charges, complété par une base de données conviviale.

### c) Lutte contre les inondations

7. Atténuer l'ampleur des inondations n'est qu'une partie du service de lutte contre les inondations rendu par les forêts. Celles-ci font office d'éponge, absorbant l'eau et la restituant progressivement. En outre, la canopée intercepte les précipitations abondantes, en rendant possible l'évaporation et en retardant le contact avec le sol, ce qui conduit à une réduction des crues soudaines. De plus, la canopée diffuse toute l'eau restante progressivement dans le sol où les effets d'éponge et d'absorption d'énergie réduisent le risque d'inondation. La sensibilisation du public à la fonction de « gestion du régime de l'eau » des services forestiers est souvent faible et il peut y avoir des craintes erronées que la forêt ne joue le rôle d'une digue, rendant le cours d'eau plus étroit et aggravant les inondations (comme dans l'exemple de la rivière Laver ci-dessous).

**Exemple 3 : Projet de prévention des crues de la rivière Laver par des zones boisées, Yorkshire**

La rivière Laver, dans le Yorkshire (nord de l'Angleterre), est sujette à des crues fréquentes, ce qui en fait une zone idéale pour démontrer l'efficacité d'une zone boisée en plaine inondable (Murphy, 2007). Un groupe d'organismes publics britanniques, dont la Commission nationale des forêts, a étudié l'impact des zones boisées sur les inondations localisées.

Entre autres résultats, l'étude a démontré de façon concluante que les zones boisées réduisaient sensiblement la vitesse des crues, désynchronisaient les crues des cours d'eau locaux et retardaient le débit/pic des inondations. La modélisation a montré que plusieurs petites parcelles plantées pouvaient se révéler tout aussi efficaces qu'une zone boisée étendue.

L'étude recommandait la création de zones boisées en tant que méthode de prévention des inondations peu coûteuse et nécessitant peu d'entretien, notamment dans des zones/pays disposant de capacités d'investissement réduites. Elle a également examiné les objections soulevées par les populations locales contre cette méthode, notamment la préoccupation causée par une solution moins efficace qui avait été proposée en raison du coût et la crainte, sans fondement, que la création de berges boisées n'entraîne un renforcement des inondations.

### d) Qualité de l'eau

8. Il y a un degré très élevé de sensibilisation à la manière dont les forêts filtrent l'eau et préservent sa qualité (exemple ci-dessous). En revanche, le rôle des forêts dans le maintien des précipitations commence seulement à être reconnu. Dans les bassins de l'Amazone et du Congo, le déboisement a conduit à une réduction des précipitations, ce qui veut dire que la collecte des eaux de pluie afin d'obtenir une eau de bonne qualité est une option moins viable. Un tiers des grandes villes du monde dépendent des forêts et des zones humides pour leur eau potable, ainsi que pour les industries qui exigent une eau de bonne qualité.

**Exemple 4 : Le projet « Des forêts pour l'eau de boisson » (Trinkwasserwald® e.V.), et son partenariat avec BIONADE Corporation, en Allemagne**

En avril 2008, Trinkwasserwald® e.V. (ONG « Des forêts pour l'eau de boisson ») a lancé un projet avec la société BIONADE pour la production durable d'eau de boisson. BIONADE, société privée allemande installée en Bavière, a besoin d'une eau de bonne qualité pour fabriquer sa boisson rafraîchissante biologique sans alcool. Le partenariat a permis de créer plus de 63 hectares de « forêts pour l'eau de boisson » sur l'ensemble du territoire allemand et a produit de manière durable plus de 50 millions de litres supplémentaires d'eau souterraine, ce qui compense les quantités d'eau prélevées chaque année pour le produit « BIONADE » (Trinkwasserwald® 2015).

### e) Régulation de la température

9. Les effets des changements climatiques se faisant déjà sentir, les canicules constituent un motif d'inquiétude croissante dans les grandes villes et provoquent fréquemment des décès dans les couches vulnérables de la population. Dans les villes, des zones « vertes » boisées constituent une source essentielle de refroidissement. Souvent le public n'est guère conscient de l'effet rafraîchissant des zones vertes et les zones urbaines de verdure peuvent être perçues comme un luxe ou un agrément touristique.

**Exemple 5 : Rapport de l'Ouzbékistan sur le logement**

La récente monographie nationale de la CEE sur le logement en Ouzbékistan, établie en coopération avec le Gouvernement ouzbek, note que la capitale, Tachkent, est exceptionnellement verte avec un total de 39 500 hectares d'« espaces verts » à l'intérieur de la ville. Il s'agit d'une réponse traditionnelle au climat continental de l'Ouzbékistan avec ses étés extrêmement chauds dans un milieu aride.

Le rapport conclut que « Les villes devraient considérer la plantation d'arbres comme un service écologique fournissant de la fraîcheur et de l'ombre à la saison chaude et protégeant les bâtiments durant la saison froide. Les ceintures vertes sont essentielles pour préserver la capacité de résistance des villes aux changements climatiques. La planification des infrastructures urbaines vertes pourrait être intégrée dans l'aménagement du territoire afin de prévenir les risques associés à la chaleur et aux inondations ».

## 2. Principales difficultés pratiques

### a) Utilisations concurrentielles des terrains

10. Les forêts existantes sont fréquemment protégées, mais si la création de nouvelles forêts est proposée pour lutter contre les catastrophes, elles peuvent se retrouver en concurrence avec des projets de construction de logements ou d'infrastructures sur des sites très convoités. Ainsi, de vastes espaces verts se conçoivent très bien à Tachkent, mais il est difficile d'imaginer que Londres, qui est de plus en plus souvent frappée par des vagues de chaleur, pourrait adopter la même stratégie en raison du prix des terrains. De même, les terrains en bordure de rivière sont très demandés à la fois pour y construire des logements ou y établir des industries et les forêts visant à prévenir les crues devront justifier leur utilité de manière décisive face à ces besoins concurrentiels.

### b) Entretien des forêts

11. Il pourrait être nécessaire d'entretenir de manière optimale les forêts utilisées pour les services qu'elles rendent aux écosystèmes. Dans de nombreux cas, cet entretien pourrait s'avérer moins coûteux que l'alternative non forestière (par exemple climatisation généralisée dans les villes, dragage périodique des rivières envasées), mais il est plus probable qu'il sera financé sur des fonds publics en diminution, ce qui en fait un choix politique potentiellement impopulaire.

### c) Résistance du public

12. L'expérience du Yorkshire a mis en évidence nombre des problèmes présentés par les projets de forêt protectrice. Au niveau local, on craignait fortement que la perte de terrains subie par les exploitations agricoles déprécierait la valeur des terrains proches et que le boisement bloquerait la lumière et la vue pour les riverains. En outre, cette expérience était vue comme une alternative au rabais face à un dispositif plus perfectionné de défense contre les inondations qui avait la faveur des résidents. Les « solutions vertes à des problèmes environnementaux » peuvent paraître une solution idéale pour les experts forestiers, mais elles peuvent être perçues par bien des gens comme des solutions au rabais et douteuses à un problème dont on croit qu'il requiert une solution plus technologique.

### 3. Questions à examiner

13. La Commission et le Comité souhaiteront peut-être :

a) Examiner des exemples réussis d'amélioration de la contribution des forêts à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des bassins versants et les enseignements tirés de ces exemples;

b) Identifier les difficultés pratiques rencontrées en matière d'estimation et de suivi de ces services liés aux écosystèmes forestiers et les solutions possibles;

c) Inviter les pays à mieux reconnaître le rôle des forêts dans la réduction des catastrophes et la gestion de l'eau et à renforcer la collaboration intersectorielle en incluant ces services dans les politiques et stratégies mises en œuvre au niveau du paysage.

d) Recommander à la CEE et à la FAO de soutenir les pays dans leurs efforts et d'identifier les domaines d'action prioritaires.

## III. Débat 2 : Préservation de la biodiversité

### 1. Aperçu de la situation actuelle

14. La biodiversité n'est pas considérée généralement comme un service écosystémique, étant donné qu'elle constitue le fondement de tous ces services (UNEP, 2005). Le rôle des forêts dans la préservation de la diversité des habitats et des espèces, ainsi que de la diversité génétique, est indiscutable : de tous les milieux écologiques, les forêts sont ceux qui offrent la plus grande biodiversité (Bastrup-Birk, 2015). De nombreuses espèces forestières ne survivraient pas en dehors du milieu auquel l'évolution les a adaptées, par conséquent pour atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la forêt il faudra d'abord que les forêts existantes soient gérées de façon à en préserver la biodiversité.

15. La région de la CEE a obtenu de nombreux succès en matière de préservation de la biodiversité forestière. Toutefois, le déboisement massif qui est une préoccupation actuelle en Asie et en Amérique du Sud s'est déjà produit dans cette région. L'expansion de l'agriculture, la rapide croissance de la population et le développement industriel ont eu pour résultat des siècles de déboisement, avec des impacts par la suite sur la biodiversité, tels que la perte d'un nombre indéfini d'espèces, le repli d'autres espèces (par exemple l'ours, le loup et le castor) vers des aires géographiques plus petites et l'appauvrissement de la diversité génétique.

16. Dans l'ensemble de la région de la CEE, la plupart des forêts peuvent fournir du bois : par exemple, en Europe, la population est de 83 %. Bien que diverses mesures en la matière leur aient été appliquées, la préservation de la biodiversité n'est pas la fonction première de ces forêts. D'autres forêts sont de manière générale gérées dans le but d'assurer les fonctions de protection exposées précédemment ou la préservation de la biodiversité.

17. Dans certains cas, les objectifs de production de bois et de préservation de la biodiversité peuvent entrer en conflit. Diverses stratégies ont été adoptées : ainsi, au Royaume-Uni, des plans de protection des espèces sont en place pour toute espèce de plante ou d'animal pouvant être considérée comme étant en danger, avec les conséquences qui en découlent pour la protection de l'habitat, la signalisation, l'information du public l'aménagement d'infrastructures, etc.

**Exemple 6 : Le grand tétras**

Le grand tétras est le plus grand représentant de la famille des tétras et il vit à l'état sauvage en Europe et en Asie. En Écosse, sa population avait commencé à diminuer en raison de conditions météorologiques difficiles, de prédateurs, du surpâturage d'autres espèces, de la perturbation de son habitat par l'homme et de la pose de clôtures pour les cervidés avec lesquelles le grand tétras entrait en collision (Trees for life 2015, RSPB 2015).

Un Plan de protection de l'espèce remontant à 1997 est devenu un projet de sauvetage en 2002, soutenu par des fonds de l'UE. On a amélioré l'habitat en éclaircissant les forêts denses, en favorisant la pousse des myrtilles et en aménageant un couvert végétal plus étendu. La lutte légale contre les prédateurs (renards et corbeaux) a été facilitée. Les clôtures à cervidés ont été supprimées là où elles n'étaient pas nécessaires et d'autres clôtures ont été balisées pour les rendre visibles aux oiseaux. Des conseils ont été prodigués aux propriétaires et aux régisseurs de domaines. Le dispositif d'observation des tétras permet au public d'observer les grands tétras au printemps, depuis un refuge et grâce à des caméras de surveillance en circuit fermé installées au Centre pour les balbuzards pêcheurs du Loch Garten. L'observation des tétras sensibilise le public à leur statut d'espèce protégée et réduit le risque de dérangement causé par les observateurs. Le recensement national de 2004 donnait à penser le déclin de la population avait été enrayé, celle-ci étant estimée à environ 2 000 individus. Malheureusement, lors du recensement suivant (2009/2010), la population était de 1 285 individus et de nouvelles mesures ont été prises par la Commission écossaise des forêts conjointement avec la Royal Society for the Protection of Birds (Société royale pour la protection des oiseaux).

## 2. Principales difficultés pratiques

### a) Réduction de la biodiversité

18. L'amélioration du couvert forestier et les efforts faits pour préserver ou accroître la diversité des espèces et des habitats n'ont pas été uniformes dans la région de la CEE. Les forêts nouvelles ne peuvent pas compenser totalement la perte d'habitat dans les forêts plus anciennes et il a été constaté que les méthodes traditionnelles de gestion des forêts peuvent aller à l'encontre de la préservation de la diversité biologique. Le projet d'intégration de l'IFE, par exemple, recommande que les forêts « anciennes » soient préservées afin d'établir un point de comparaison de la biodiversité et recommande un nouveau modèle « intégrationniste » de gestion. Ce modèle est louable mais il n'a pas encore été adopté partout et l'exemple donné ci-dessous est plus représentatif de la situation actuelle.

**Exemple 7 : Biodiversité et production de bois**

Le rapport intitulé « Gestion des zones boisées pour le bois et les produits du bois » commandé par la Commission des forêts du Royaume-Uni et le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) en 2006, analyse l'impact de la production de bois sur d'autres « biens » publics tels que les loisirs et la diversité de l'habitat. L'espoir est toujours d'arriver à une production conjointe, la production d'un bien débouchant sur la production d'un autre à un coût réduit.

Alors qu'il existe une corrélation positive entre les forêts gérées pour leur bois et les loisirs (étant donné que des forêts bien gérées se prêtent à la promenade), la corrélation entre la production de bois et la biodiversité est fréquemment négative. Cette différence n'est pas absolue : les forêts productrices de bois bien gérées constituent toujours une riche source de diversité des espèces et des habitats, mais pas autant que les forêts gérées dans d'autres buts tels que la préservation de la biodiversité et les loisirs.

### b) Menaces à la diversité des espèces

19. Les activités humaines continuent de peser sur la diversité des espèces forestières du fait du tourisme, de la dégradation de l'environnement et de la gestion du gibier, par exemple. Il existe un risque, même dans une forêt apparemment saine, que l'habitat d'espèces vulnérables disparaisse complétement ou qu'il soit si altéré qu'il ne puisse plus fournir la qualité d'habitat requise.

**Exemple 8 : Impact écologique de la surabondance des populations de cervidés**

Côte *et al.* (2004) ont examiné les résultats de la recherche sur l'impact des populations de cervidés en Europe et en Amérique du Nord (Phys Org, 2015).

Ils ont constaté que de fortes populations de cervidés causaient de grosses pertes économiques à la sylviculture (et à l'agriculture) et contribuaient à la transmission de plusieurs maladies animales et humaines. L'impact sur les écosystèmes naturels est moins quantifiable – la recherche sélective de nourriture affecte la croissance et la survie de nombreuses espèces de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres, modifiant des situations d'abondance relative et la dynamique de la végétation. Les effets en cascade sur d'autres espèces s'étendent aux insectes, aux oiseaux et à d'autres mammifères. Dans les forêts, le broutement excessif prolongé réduit la couverture et la diversité végétales et modifie le cycle des nutriments et du carbone. Ces effets se stabilisent, devenant ainsi difficiles à inverser. Étant donné l'influence des cervidés sur d'autres organismes et processus naturels, les écologistes devraient activement participer aux efforts déployés pour comprendre, surveiller et réduire l'impact des cervidés sur les écosystèmes.

De récents rapports confirment que la dégradation infligée aux forêts par des cervidés trop nombreux se poursuit. L'étude Waller menée en Amérique du Nord conclut que des décennies pourraient s'écouler avant que les dégâts ne puissent être réparés.

### c) Pollution atmosphérique

20. La région de la CEE est bien plus « propre » en matière de pollution atmosphérique qu'elle ne l'a été durant des décennies, mais les problèmes causés par les aérosols, ou d'autres modifications de l'environnement, continuent d'affecter la biodiversité.

**Exemple 9 : Impact de la pollution atmosphérique sur la biodiversité forestière**

Bien que la qualité de l'air se soit considérablement améliorée au fil des ans, les arbres subissent toujours des agressions (MCPFE et UNECE-FAO 2011). La connaissance de la manière dont la pollution atmosphérique endommage les forêts tend à se limiter à quelques espèces d'arbres et de lichens bien connus. L'impact sur les oiseaux et les animaux, et ses effets à long terme sur les écosystèmes, sont moins bien compris, étant donné que les symptômes varient selon les espèces et les agents polluants. La vulnérabilité des arbres et des forêts à d'autres nuisibles peut augmenter en raison de la pollution chimique.

Récemment, l'intoxication par l'ozone est devenu un problème dans bien des régions. Laissant un mouchetage brun-violacé caractéristique sur les feuilles, les dommages causés par l'ozone sont associés aux forêts proches de grands centres urbains comme Los Angeles. Les forêts d'Europe méridionale et centrale ont été détruites comme ayant souffert d'une pollution par les gaz d'échappement des véhicules difficile à maîtriser (UNEP 2009).

L'industrie sidérurgique continue de se rendre coupable de dégâts infligés à la forêt, surtout en Amérique du Nord et dans la Fédération de Russie. Des procès récents aux États-Unis ont démontré de façon concluante les effets dévastateurs que cette industrie peut avoir si elle n'est pas réglementée (Prunella, 2014). Étant donné que les sols sont généralement lourdement pollués par une série de produits chimiques, leur nettoyage est extrêmement difficile. Le type de dégât direct infligé aux forêts constaté à proximité des hauts fourneaux en Amérique du Nord et dans les zones de combustion du lignite en Europe orientale ne le sera vraisemblablement plus dans quelque temps en raison de règles d'émissions plus strictes, mais les dégâts infligés aux arbres par la pollution atmosphérique – la plupart du temps sous forme d'ozone – devraient persister dans ces zones pendant un certain temps.

### d) Changements climatiques

21. La plus grande menace à la biodiversité est peut-être l'impact des changements climatiques. Selon le cinquième Rapport d'évaluation du GIEC, la région a déjà connu un réchauffement de 0,85 °C, accompagné de pluies, sécheresses, inondations et hausses du niveau de la mer.

22. Cette tendance ne peut que se poursuivre, les sécheresses provoquant un accroissement des incendies de forêt et de la désertification. Des hivers plus doux conduiront à une augmentation notamment du nombre des insectes nuisibles, là où des températures hivernales auparavant basses ont peut-être été un facteur important de réduction des populations hivernantes et de limitation des épidémies.

23. Alors que la température s'élève, certaines espèces de plantes ou d'animaux perdront leur habitat ou en seront délogées par des espèces méridionales qui pourraient s'étendre à des latitudes plus septentrionales. De nombreuses espèces d'insectes de la zone tempérée ont modifié leur répartition en réaction aux récents changements climatiques. Comme exemples on peut citer la chenille processionnaire du pin (Thaumetopoea pityocampa) en Europe, la phalène brumeuse (Operophtera brumata) et l'épirrite automnale (Epirrita autumnata) en Scandinavie et le dendroctone méridional du pin (Dendroctonus frontalis) en Amérique du Nord (Régnière, 2009).

24. Enfin, la hausse du niveau de la mer et le risque correspondant d'inondation des zones basses boisées du littoral pourraient déboucher sur la plus forte perte de biodiversité jamais enregistrée dans l'histoire (Altlinger, 2009).

### e) Importation des menaces à la biodiversité

25. Les effets conjugués du commerce mondial et des changements climatiques ont mené à l'introduction de plusieurs espèces non autochtones dans la région de la CEE, qui ont fini par évincer des espèces locales. En outre, les forêts sont menacées par des ravageurs et des maladies importés.

**Exemple 10 : L'agrile du frêne aux États-Unis**

Ce coléoptère a été découvert dans le sud-est du Michigan (États-Unis), en 2002. Ses larves se nourrissent de l'écorce interne des frênes, compromettant la capacité de l'arbre à transporter de l'eau et des éléments nutritifs et provoquant la perte de millions de frênes dans cette seule zone. Depuis, il a colonisé plus de 15 autres États, causant la perte de dizaines de millions d'arbres, ce qui a conduit à adopter des mesures de quarantaine et de mise à l'amende.

Ce coléoptère est probablement arrivé aux États-Unis sur des matériaux d'emballage en bois en provenance d'Asie, sa région d'origine (Emerald Ash Borer, 2015).

### f) Dégâts causés par les incendies

26. Les effets associés d'un réchauffement dû aux changements climatiques et d'une série de sécheresses ont provoqué une menace accrue posée à la biodiversité par les incendies.

**Exemple 11 : Dégâts causés par les incendies en Méditerranée**

Malgré la publicité entourant les incendies qui ont sévèrement touché la côte ouest des États-Unis, c'est la biodiversité de la zone méditerranéenne qui est la plus menacée par les incendies de forêt. Naturellement, ces incendies ont toujours existé et sont utilisés par de nombreuses plantes comme vecteur de propagation. Néanmoins, l'association de températures en hausse et de sécheresses a causé des incendies de forêt ravageurs dans la zone méditerranéenne. Avec les changements climatiques, la zone devrait devenir plus chaude et plus sèche, ce qui conduira à une plus grande fréquence de grands incendies de forêt (EEA-JRC-WHO 2008; Flannigan et al. 2000, 2006; Loepfe et al. 2010).

La plupart des incendies sont d'origine humaine. Avec l'accroissement de la population dans cette zone (associé à une forte hausse du nombre des touristes), l'incidence des incendies causés par l'homme ne peut qu'augmenter.

Ces forêts repousseront presque certainement, mais les habitats d'animaux et de plantes qui ont été perdus ne reviendront pas forcément : une fois qu'une espèce a perdu sa « niche », la probabilité de colonisation par une espèce importée ou concurrente devient beaucoup plus grande.

De nombreux pays méditerranéens, notamment l'Espagne et la Turquie, ont réagi par des mesures de lutte anti-incendie de plus en plus pointues. Toutefois, on accorde encore peu d'importance aux dispositifs de prévention des incendies dans toute la zone. Dans ces dispositifs devraient figurer des coupe-feu, l'intégration des mesures de prévention des incendies dans la gestion des forêts et la gestion méthodique de l'interface homme-forêt, notamment là où les zones forestières ont été envahies par les habitations (Palahi et al. 2008).

### 3. Questions à prendre en considération

27. La Commission et le Comité souhaiteront peut-être :

a) Examiner le rôle des forêts dans la préservation de la biodiversité;

b) Identifier les obstacles à une meilleure intégration de la préservation de la biodiversité dans la gestion durable des forêts à tous les niveaux et les solutions possibles;

c) Inviter les pays à envisager les mesures à prendre pour renforcer la contribution des forêts à la préservation de la biodiversité, notamment par la mise en œuvre du Plan mondial d'action pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;

d) Demander à la CEE et à la FAO de soutenir les pays dans l'action qu'ils mènent à cet égard.

## IV. Débat 3 : Atténuation des effets des changements climatiques, substitution et adaptation auxdits changements et restauration de paysages forestiers

### A. Mesures d'atténuation, de substitution et d'adaptation motivées par les changements climatiques

### 1. Aperçu de la situation actuelle

28. **Changements climatiques :** Les températures ayant augmenté de 1° centigrade environ entre 1880 et 2012 à l'échelle de la planète, il est généralement admis que la déforestation est un des changements de l'utilisation des sols qui sont à l'origine de l'accroissement des émissions de gaz carbonés à effet de serre dans l'atmosphère. Cependant, tout comme la déforestation peut contribuer aux changements climatiques, la création, la restauration et la gestion des forêts peuvent aider à en atténuer certains effets.

29. **Mesures d'atténuation** : Le « Défi de Bonn », lancé en 2011, consiste à remettre en état 1 500 000 $km^2$ de terres déboisées et dégradées d'ici à 2020 dans le monde. Il devrait notamment avoir pour effet d'atténuer les changements climatiques, en piégeant le carbone atmosphérique dans les arbres nouvellement plantés ou soignés. Cette technique a largement fait ses preuves, en permettant de séquestrer 870 millions de tonnes de gaz carbonique entre 2005 et 2010. Le piégeage du carbone dans les forêts, dont les taux nets actuels sont positifs, contribue déjà à limiter les émissions provenant d'autres secteurs, mais il risque d'atteindre prochainement son point de saturation et le maintien d'une gestion prudente n'aura sans doute que des retombées de moins en moins bénéfiques (Nabuurs et al., 2013).

30. La plupart des États membres ont un plan national d'adaptation (PNA) visant à protéger les forêts et à promouvoir une gestion efficace dans la perspective des changements climatiques. Au niveau international, il convient de mentionner les engagements pris dans les Conventions de Rio et le cadre juridique du Protocole de Kyoto, ainsi que la participation au processus de piégeage du carbone par le biais d'un certain nombre d'accords ayant un caractère plus ou moins contraignant. Les systèmes d'échange de droits d'émission de carbone, qui permettent le transfert de crédits de carbone entre pays, font partie de cette dernière catégorie.

31. Un programme de reboisement ayant déjà été engagé avec succès dans la région de la CEE, des résultats encore meilleurs ne pourraient guère être obtenus qu'en restaurant les espaces forestiers dégradés. Sur ces terres, le surpâturage ou les incendies répétés continuent de faire obstacle à une complète remise en état des habitats.

32. Une autre manière d'améliorer la viabilité économique de l'extension des surfaces forestières dans la région serait d'utiliser davantage les matériaux dérivés du bois ainsi que le bois lui-même en tant que source d'énergie et que substitut à d'autres matériaux. Par exemple, les techniques de construction en bois, comme l'utilisation de panneaux lamellés croisés en lieu et place de matériaux non écologiques tels que le béton et la brique, conduisent à une plus grande exploitation des forêts et, bien évidemment, contribuent aussi au piégeage du carbone en l'enfermant dans des bâtiments et d'autres produits durables. Si la région de la CEE concentre l'essentiel des programmes de promotion de la dendroénergie, des bioraffineries et des constructions en bois dans le monde, ces activités ont encore une marge de croissance considérable.

33. **Biodiversité** : L'impact de la biodiversité sur le piégeage du carbone est aujourd'hui beaucoup mieux compris. L'un des principes directeurs d'une gestion forestière durable est qu'une forêt porteuse de diversité biologique est une forêt en bonne santé, mieux à même de résister aux effets des changements climatiques et de piéger le carbone sur le long terme. Cela suppose notamment une plus grande résistance aux espèces envahissantes, aux parasites et aux agents pathogènes ainsi qu'une augmentation de la biomasse produite par les arbres et par les matières organiques présentes dans le sol.

34. **Mesures d'adaptation et de substitution** : La biodiversité joue également un rôle déterminant dans l'adaptation aux changements climatiques, la diversité génétique étant le fondement de l'évolution des espèces ligneuses forestières. Plus un peuplement est génétiquement diversifié, plus il devient possible de sélectionner l'espèce qui résistera le mieux à l'élévation des températures ou à l'augmentation des précipitations. Néanmoins, si les changements climatiques se poursuivent à la vitesse actuelle, il faudra peut-être prendre des mesures plus rigoureuses et les sylviculteurs devront éventuellement se tourner vers des méthodes de substitution, en introduisant délibérément des espèces mieux adaptées aux nouvelles conditions, après avoir

modifié leurs techniques d'éclaircie, d'exploitation et de drainage (Kolström et al., 2011).

## 2. Problèmes pratiques

### a) Instruments juridiques

35. Bien que, dans un grand nombre d'accords, les forêts soient considérées comme pouvant contribuer à atténuer les effets des changements climatiques, il n'existe toujours aucun accord mondial, ni même régional, juridiquement contraignant qui reconnaît le rôle des services liés aux écosystèmes forestiers ou qui impose l'obligation de prendre des mesures.

36. Il faut espérer que la future conférence au sommet de Paris pourra faire évoluer la situation. Pour l'heure, chaque pays est parfaitement libre de choisir de préserver, ou non, ses forêts en vue d'atténuer les effets des changements climatiques, selon qu'il obéisse à une logique politique ou économique.

### b) Biodiversité

37. Il est souhaitable d'assurer la bonne santé et la bonne gestion des forêts, à la fois pour la production de bois et pour la biodiversité. Il n'existe toutefois pas un modèle unique de gestion forestière durable (GFD). L'arbitrage entre les différents objectifs visés dépendra inévitablement de ce que l'on attend en premier lieu d'une forêt. Maximiser la production de bois selon les méthodes actuelles de gestion aurait probablement des conséquences sur la biodiversité. Il faut donc chercher à concilier les objectifs de piégeage et de stockage du carbone et le respect de la biodiversité (Kraus & Krumm, 2013). De nouvelles méthodes intégrées de gestion durable, qui facilitent cet arbitrage, ont été proposées, mais la nécessité d'abattre des arbres à une échelle industrielle n'est pas toujours compatible avec celle de préserver intact un espace forestier suffisant pour héberger des espèces végétales ou animales prioritaires.

**Exemple 12 : Biodiversité, stockage du carbone et dynamique des forêts anciennes septentrionales**

Dans ce document de 2009, le Conseil nordique des ministres, après avoir passé en revue tous les ouvrages de référence disponibles, arrive à la conclusion que toutes les forêts d'Europe du Nord bénéficient d'un certain niveau de biodiversité (Framstad, 2009). Ce résultat masque toutefois un compromis entre les modes de gestion qui privilégient la biodiversité, ou l'industrie ou bien le piégeage du carbone. Heureusement, ces différentes orientations de gestion peuvent cohabiter à l'intérieur d'une même forêt, dont les lisières seront destinées à la conservation de la biodiversité ou au piégeage du carbone et le « cœur » accueillera le débardage du bois industriel.

Ces conclusions et cette approche sont confirmées par des études plus récentes, notamment de Kraus, Schuck et Krumm qui, dans « Integrative Management Approaches : a Synthesis » (2013), proposent de nouvelles pratiques de gestion durable, en prenant les forêts anciennes comme point de comparaison (Kraus & Krumm, 2013, p. 256 à 268).

### c) Forêts à l'abandon

38. Dans certaines régions, des changements politiques et économiques ont fait perdre toute rentabilité à l'agriculture traditionnelle, qui a finalement été abandonnée. Dans de nombreux cas, les conséquences, généralement considérées comme positives, ont été une expansion naturelle des forêts et un retour au mode originel d'occupation des sols. Ce processus peut toutefois poser des problèmes d'ordre politique et de portée mondiale.

**Exemple 13 : Abandon des terres agricoles en Europe orientale**

Des données recueillies par satellite ont montré que 8 % de la superficie totale de l'Europe centrale et orientale et de la péninsule des Balkans (soit 525 000 $km^2$) étaient d'anciennes terres agricoles. Ce phénomène d'abandon touche tous les pays, mais dans des proportions et selon une chronologie variables.

L'abandon des terres agricoles est lié aux bouleversements socioéconomiques (réduction ou suppression des subventions agricoles, par exemple) qui sont survenus dans la région à la suite du changement de politique et de l'adhésion de plusieurs de ces pays à l'Union européenne (European Commission, 2013).

La question s'inscrit dans le débat sur le reboisement, beaucoup des terres agricoles à l'abandon étant colonisées par des arbres issus des terrains boisés adjacents. Ces nouvelles forêts pourraient aider à relever le Défi de Bonn et, cela va sans dire, serviront de pièges à carbone.

### d) Faible popularité des substituts du bois

39. Voilà plus d'un demi-siècle que les technologies permettant de produire des hydrocarbures exploitables grâce aux bioraffineries, de faire du bois un matériau de construction moderne et d'utiliser des tissus dérivés du bois dans l'industrie textile existent. Pourtant, pour un certain nombre de raisons, elles n'ont pas obtenu le succès escompté. Même les bioraffineries, qui sont probablement les plus fructueuses, n'ont pas été à la hauteur des attentes placées en elles pour concurrencer les grands acteurs du marché, en raison de facteurs économiques (notamment, le caractère bon marché, malgré quelques variations, du pétrole). Plusieurs pays ont montré que le bois pouvait servir à construire des immeubles de grande hauteur, mais beaucoup d'autres matériaux de construction lui font encore concurrence. Dans l'industrie textile, le « boom » des tissus dérivés du bois n'a pas eu lieu. La viscose offre peut-être une bonne illustration du problème.

**Exemple 14 : Tissus dérivés du bois**

Dans l'édition 2013-2014 de la Revue annuelle du marché des produits forestiers, le chapitre consacré aux tissus et à la mode fait le point sur l'origine des tissus dérivés du bois et sur leur taux de pénétration du marché (UNECE-FAO, 2014). La viscose, par exemple, qui est fabriquée à partir d'un certain nombre de produits chimiques dangereux pour l'environnement, est toutefois bien plus « écologique » que le coton, pour autant que les produits chimiques en question soient manipulés correctement. Il reste que, pour l'opinion publique, le coton est forcément plus écologique, parce qu'il est « naturel ». L'industrie textile étant en outre connue pour son conservatisme, elle continue d'utiliser le coton, même

lorsqu'il coûte plus cher que la viscose. Elle n'a inversé la tendance qu'au cours de la longue période où les prix du coton sont montés en flèche. Autrement dit, tant que le coton et les tissus dérivés du pétrole n'atteindront pas des prix prohibitifs, les stylistes et les fabricants continueront d'utiliser ces matières dont ils ont l'habitude.

Il est probable que les secteurs du bâtiment et de l'énergie/du chauffage pâtissent aussi de la force des habitudes et d'un manque d'information. Les solutions novatrices axées sur le bois sont mal connues et ne seront probablement adoptées que lorsque les solutions traditionnelles ne seront plus disponibles (comme dans le cas des bioraffineries, utilisées par l'Allemagne dans les années 1940 pour remplacer les importations d'hydrocarbures) ou seront trop coûteuses (comme dans le cas du coton par rapport à la viscose).

### e) Dendroénergie

40. Le bois peut être considéré comme une source d'énergie durable et neutre en carbone. Les rapports sur l'état des forêts d'Europe (*State of Europe's Forests*) mettent en évidence une amélioration de la situation depuis la Deuxième Guerre mondiale, concernant la superficie forestière, le matériel sur pied, la biodiversité et de nombreux autres indicateurs de gestion durable. Des méthodes de production d'énergie et de chauffage par le bois sont depuis quelque temps en usage en Europe centrale, et des stratégies énergétiques utilisant le bois sont mises en œuvre dans plusieurs États membres de l'Europe orientale. Néanmoins, on continue de craindre, parfois à juste titre, que l'utilisation du bois comme source d'énergie ne figure parmi les principales causes de destruction des forêts dans le monde. Une autre idée reçue est que le bois est la source d'énergie sale des pauvres, qu'il pollue l'air intérieur et extérieur et qu'il a donc des effets néfastes pour la santé et le climat. Pourtant, plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, ont montré que le bois pouvait satisfaire aux normes de qualité de l'air et d'émission les plus élevées. L'un des grands problèmes est de trouver comment rendre les applications de dendroénergie abordables et efficientes et comment les associer à d'autres mesures telles que l'installation d'équipements appropriés de stockage, d'isolation et de combustion et la formation des utilisateurs à de nouveaux comportements.

**Exemple 15 : Décision du Massachusetts**

En 2012, l'État du Massachusetts a retiré les centrales électriques à bois de la liste des centrales « vertes » pouvant prétendre à un supplément de revenu (NPR, 2012), au motif que la dendroénergie (qui produit plus d'électricité que toute autre méthode « verte » dans cet État) n'était pas assez « écologique ». Il est vrai que, à court terme, l'utilisation du bois pour la production d'énergie contribue aux émissions de carbone dans l'atmosphère; mais, à moyen terme, ce carbone sera piégé dans les forêts destinées à approvisionner la filière bois-énergie. Cela pourra toutefois prendre une vingtaine d'années. Dans l'intervalle, le carbone continuera de polluer l'atmosphère. Les opposants à la décision ont fait valoir que le bois-énergie provenait généralement de déchets ligneux qui émettraient tout autant de carbone dans l'atmosphère pendant leur décomposition et que plusieurs centrales électriques à bois avaient été construites de bonne foi sur la promesse d'un revenu supplémentaire. La décision est toutefois toujours en vigueur.

Mieux vaut donc disposer de preuves solides lorsque l'on veut démontrer que le bois est une source d'énergie bien plus « verte » que le vent ou le soleil, pourtant considérés comme plus respectueux de l'environnement (mais dont l'exploitation génère d'énormes empreintes carbone).

## 3. Questions à examiner

41. La Commission et le Comité souhaiteront peut-être :

a) Débattre du rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets;

b) Recenser les obstacles à une meilleure prise en considération des préoccupations liées aux changements climatiques dans la gestion durable des forêts à tous les niveaux, ainsi que les options pour y remédier;

c) Inviter les pays à réfléchir aux mesures qu'il conviendrait d'adopter pour renforcer le rôle des forêts dans les mesures d'atténuation, d'adaptation et de substitution motivées par les changements climatiques, notamment le remplacement par le bois de certains matériaux émetteurs de carbone;

d) Prier la CEE et la FAO de soutenir les pays dans leurs efforts dans ce domaine.

# B. Restauration des forêts et des paysages

## 1. Historique

42. La déforestation et la dégradation des terres sont parmi les principales causes du recul de la biodiversité et réduisent considérablement la productivité du patrimoine naturel indispensable au bien-être de l'humanité. On estime que 25 % des sols sont dégradés au niveau mondial. Les effets s'en font sentir sur la fourniture des services écosystémiques. Environ 60 % (15 sur 24) des écosystèmes visés par l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, coordonnée par le PNUE, étaient dégradés ou exploités de manière non durable, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement en eau douce, en nourriture, en combustibles et en fibres, de la purification de l'air et de l'eau, et de la régulation du climat.

43. Naguère encore, on faisait bien peu de cas de la dégradation des terres et de ses répercussions possibles sur l'économie. C'est pourquoi il n'existe aucun système normalisé permettant aux pouvoirs publics d'évaluer la dégradation des écosystèmes et d'en rendre compte. Or, même les estimations les plus prudentes montrent que le problème est d'une ampleur considérable et d'une portée mondiale. Il est établi que la dégradation et la conversion des terres ont entraîné une baisse de la valeur des biens et des services écosystémiques comprise entre 4 300 et 20 200 milliards de dollars par an, ce qui représente 5 % à 23 % environ de la somme des produits nationaux bruts de tous les pays du monde.

44. La plupart des facteurs directs ou indirects de la dégradation des forêts et des paysages se rapportent à des actions et des activités humaines qui ont un impact négatif sur les terres et libèrent des stocks de carbone. L'agriculture (en particulier, à finalité commerciale) serait responsable de 80 % environ de la déforestation dans le monde. Les activités extractives, les travaux d'infrastructure et l'urbanisation expliquent aussi dans une large mesure la dégradation des forêts et des paysages.

Il ressort d'une étude mondiale que plus de 70 % des forêts dégradées d'Amérique latine et d'Asie (sub)tropicale sont le résultat d'activités d'extraction (commerciale) et de coupe de bois. La récolte de bois de chauffage, la production de charbon, l'agriculture de subsistance, les incendies et les pâturages sur des sites boisés contribuent également à la dégradation des forêts et des paysages dans plusieurs pays en développement, notamment en Afrique.

45. Dans de nombreuses parties du monde, la dégradation constante des forêts et des terres pose de sérieux obstacles à l'élimination de la pauvreté et de la faim et à la préservation de la biodiversité, et empêche les hommes et les femmes, les agriculteurs et les communautés locales de s'adapter aux effets des changements climatiques. Ce processus de dégradation attise aussi les rivalités pour l'obtention des rares ressources disponibles, au risque de faire éclater des conflits entre les différents utilisateurs et d'aggraver les inégalités dont certains groupes tels que les femmes font l'objet dans l'exploitation et la maîtrise de ces ressources. Le processus met en péril les moyens de subsistance, le bien-être, l'approvisionnement en nourriture, en eau et en énergie, et de la capacité de résilience de millions de personnes. En outre, du carbone est émis sans discontinuer dans l'atmosphère, alors que les moyens de le piéger sont plus limités, si bien que le système climatique de la planète est plus exposé au risque de catastrophe naturelle.

46. Avec des moyens et des mesures d'incitation appropriés, il serait possible de remettre en état bien des terres déboisées et dégradées, c'est-à-dire de créer des forêts et des terres boisées, de planter des arbres et d'autres plantes ligneuses dans le paysage et/ou de mieux gérer ces éléments, de manière à renforcer l'intégrité écologique et à améliorer les conditions de vie des populations. Le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers a recensé plus de 20 millions de kilomètres carrés de sites déboisés et dégradés dans le monde (plus que la superficie de l'Amérique du Sud), qui pourraient se prêter à une remise en état. C'est autant d'espace où la présence de forêts, d'arbres et d'autres formes de biomasse ligneuse garantit ou peut garantir la fourniture de biens et de services écosystémiques.

47. Grâce à plusieurs initiatives internationales, on sait de plus en plus combien il est important de restaurer les paysages et les forêts. Le Défi de Bonn vise à remettre en état au moins 1 500 000 kilomètres carrés de terres dégradées d'ici à 2020. En 2010, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, l'objectif 15 étant pour les pays de restaurer dans ce délai au moins 15 % de leurs écosystèmes dégradés. À la vingt et unième session du Comité des forêts, en septembre 2012, les États membres ont recommandé que la FAO « détermine son rôle dans le "Défi de Bonn" et renforce ses capacités en matière de planification de l'occupation des sols dans les zones rurales dans une perspective interdisciplinaire, grâce à la fois aux activités normatives et à l'aide prêtée aux pays au titre des projets ». Les États membres ont recommandé aussi que la FAO « cherch[e] des appuis pour son programme de terrain afin de lui permettre d'intensifier son soutien aux États membres en matière de renforcement des capacités de planification intersectorielle, de développement institutionnel et d'application d'approches intégrées » et qu'elle « poursuiv[e] ses efforts en ce qui concerne le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers ».

48. À la vingt-deuxième session du Comité des forêts, en 2014, la FAO a répondu à l'appel et donné suite à ces recommandations en créant le Mécanisme de restauration du paysage forestier, dont le but est d'aider les pays à remplir leurs engagements au titre du Défi de Bonn et des Objectifs d'Aichi, et en facilitant les travaux menés par l'organisation en étroite collaboration avec ses principaux partenaires dans le cadre du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers.

## 2. Rôle du Mécanisme de restauration du paysage forestier : soutenir l'action sur le terrain

49. Le Mécanisme de restauration du paysage forestier appuie la mise en œuvre ainsi que le suivi et la notification des mesures destinées à remettre en état les paysages et les forêts, en particulier au niveau national. Jusqu'à présent, il a bénéficié d'un financement extrabudgétaire de la part des Gouvernements sud-coréen et suédois. À l'issue d'un processus de sélection axé sur des critères multiples et approuvé par son Groupe consultatif, le Mécanisme a choisi les pays auxquels il accorderait une assistance financière et technique en puisant dans sa trésorerie. Les meilleurs candidats ont notamment été sélectionnés en fonction de leurs engagements et de leur adhésion au Défi de Bonn et de leur alignement sur les cadres de programmation nationaux de la FAO. Le Cambodge, le Guatemala, le Liban, l'Ouganda, le Pérou, les Philippines et le Rwanda sont les pays qui ont été retenus pour recevoir une aide dans la période 2015-2017. Un second groupe de pays admissibles recevra des fonds si un financement peut être mobilisé.

50. Au cours de la période 2015-2020, le Mécanisme de restauration du paysage forestier visera notamment :

a) À favoriser les échanges entre les différentes parties prenantes dans les pays sélectionnés, dans le but de définir les besoins et les possibilités de restauration des forêts et des paysages. S'il y a lieu, un plan national sera alors établi, qui précisera :

i) Les zones à restaurer;

ii) Les rôles et les responsabilités pouvant incomber à chacun des acteurs;

iii) Les besoins en matière de renforcement des capacités; et

iv) Les besoins en matière de ressources financières et d'appui technique, et la manière de les satisfaire;

b) À mettre au point, rassembler et diffuser des instruments et des pratiques optimales de restauration des forêts et des paysages, en tenant compte des mesures connexes existantes (par exemple, concernant la planification de l'occupation des sols, la participation, les ressources génétiques, la protection de la biodiversité contre les ravageurs et les maladies, la lutte contre les incendies, la conservation des sols et des ressources en eau, la valorisation du paysage, etc.);

c) À soutenir la mise en place de projets pilotes et à promouvoir de nouveaux projets et programmes de grande ampleur auprès des donateurs nationaux, bilatéraux et multilatéraux ainsi que du secteur privé;

d) À contribuer à un contrôle adéquat de la qualité des activités de restauration des forêts et des paysages déjà bien établies, afin de garantir le respect des directives, des règles et des normes convenues.

51. Au niveau mondial, le Mécanisme de restauration du paysage forestier vise aussi les objectifs suivants :

a) Élaborer, en collaboration avec d'autres partenaires, des directives et des normes pour l'établissement de conditions de base et pour le suivi, l'évaluation, la notification et la vérification des activités de restauration fructueuses;

b) Assumer une fonction d'informateur financier, en communiquant aux pays et aux organismes d'exécution les informations qu'il a préalablement recensées sur les sources de financement des activités de restauration et en renseignant les institutions

financières et donatrices sur les besoins et les possibilités de financement dans ce domaine;

c) Améliorer l'incorporation et la notification des activités de restauration dans les engagements et les processus mondiaux et régionaux;

d) Aider à créer et à renforcer des partenariats opérationnels pour la restauration des forêts et des paysages, en cherchant à renforcer la coopération intersectorielle.

52. Le Mécanisme de restauration du paysage forestier travaille en étroite relation et en parfaite complémentarité avec d'autres dispositifs et programmes hébergés par la FAO et visant des objectifs connexes, comme le programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), le Mécanisme Forêts et Paysans, le Secrétariat du Partenariat de la montagne, les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), le projet d'évaluation de la dégradation des terres arides et l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (WOCAT).

53. Les activités du Mécanisme de restauration du paysage forestier s'inscrivent déjà dans le Cadre stratégique de la FAO, en particulier dans ses Objectifs stratégiques 2 et 5, qui visent respectivement à « intensifier et améliorer la fourniture de biens et de services provenant de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de manière durable » et à « améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise ». Au titre de l'Objectif stratégique 2, l'action du Mécanisme se rapporte surtout au produit 2.1.3, qui est de « [renforcer] les capacités institutionnelles et organisationnelles [...] pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables ». Il contribue aussi aux Grands travaux sur les services écosystémiques et la biodiversité ainsi qu'à l'Initiative sur la raréfaction des ressources en eau au Proche-Orient.

## 3. Financement/Appui

54. Le Mécanisme de restauration du paysage forestier est actuellement financé par des ressources extrabudgétaires provenant de donateurs extérieurs et de partenaires – jusqu'à présent, la République de Corée et la Suède. En tant que programme-cadre, il regroupe diverses mesures d'appui bilatérales, multilatérales ou d'autre nature, qui sont principalement destinées à soutenir les efforts déployés au niveau national.

55. Le Mécanisme de restauration du paysage forestier est en parfaite adéquation et synergie avec toutes les mesures prises par d'autres membres du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers en vue de relever le Défi de Bonn. Dans un souci de complémentarité et d'entraide, et afin d'éviter le chevauchement d'activités ou le double emploi en matière de restauration des forêts et des paysages à l'échelle mondiale, plusieurs membres du Partenariat mondial font aussi partie du Groupe consultatif du Mécanisme.

## 4. Questions à examiner

56. Le Comité et la Commission voudront peut-être inviter les pays :

a) À élaborer ou renforcer des dispositifs visant à améliorer la coopération intersectorielle entre les différents organismes d'aménagement foncier chargés de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et des pratiques d'élevage, à l'aide d'une approche paysagère plus globale;

b) À envisager de prendre des engagements au titre du Défi de Bonn, des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs à la restauration des écosystèmes ainsi que des autres objectifs et cibles connexes, et d'appuyer les mesures adoptées en vue de leur réalisation;

c) À envisager de mobiliser des financements plus élevés, provenant de sources plus diversifiées, aux fins de la restauration des terres dégradées, notamment par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat et du secteur privé, et pour lesquels il pourra être nécessaire de rendre les conditions plus favorables à l'investissement;

d) À apporter des contributions financières et/ou en nature au Mécanisme de restauration du paysage forestier, programme-cadre de la FAO.

57. Le Comité voudra peut-être recommander à la FAO :

a) De soutenir les pays dans leurs efforts visant à planifier et à mettre en œuvre des activités relatives à la restauration des forêts et des autres terres dégradées, notamment dans le cadre du Mécanisme de restauration du paysage forestier;

b) De continuer de coopérer avec ses partenaires afin de promouvoir la remise en état des terres dégradées, notamment en participant directement à des initiatives et des partenariats mondiaux tels que le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, le Réseau international des forêts modèles et l'initiative « Landscapes for People, Food and Nature », et continuer de coopérer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;

c) De participer à des activités couvrant plus de disciplines et faisant intervenir plus de services, notamment dans le cadre des grands domaines de travail et/ou des initiatives régionales définis dans le Cadre stratégique de la FAO, de manière à améliorer la contribution des approches paysagères à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, et à la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles;

d) De rester en contact étroit avec ses partenaires multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé, y compris le FEM, le Fonds vert pour le climat et les banques régionales et multilatérales de développement, afin de pouvoir aider davantage les pays membres dans le renforcement de leurs capacités de planification intersectorielle, le développement de leurs institutions et l'application concrète des approches paysagères.